FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

LA CUISINE MONTROUGE-SCEAUX (SPL)

122 rue Houdan
92331 SCEAUX CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

83-85 boulevard de Charonne - 75011 PARIS - Tél. 01 400 954 54
Fax 01 400 954 56 - E-mail paris@fcn.fr - www.fcn.fr

Société Anonyme au capital de 10 758 176 € - Siège social : 45 rue des Moissons B.P. 40428 51065 Reims Cedex - RCS Reims 337 080 089 - APE 6920Z
Société d'Experts-Comptables inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Champagne
Société de commissaires aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Reims
Membre de MGI, réseau international d'experts-comptables indépendants - Société référencée au PCAOB

Impression réalisée sur un papier 100 % recyclé

FCN

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

LA CUISINE MONTROUGE-SCEAUX
122 rue Houdan
92331 Sceaux Cedex

A l'assemblée générale de la SPL la Cuisine Montrouge-Sceaux,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SPL LA CUISINE MONTROUGE-SCEAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Impression réalisée sur un papier 100 % recyclé

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Impression réalisée sur un papier 100 % recyclé

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

Impression réalisée sur un papier 100 % recyclé

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 13 septembre 2019

FCN
Commissaire aux comptes

Hervoan Le Faou
Associé

Impression réalisée sur un papier 100 % recyclé

ANNEXE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Impression réalisée sur un papier 100 % recyclé

- Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Impression réalisée sur un papier 100 % recyclé

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

LA CUISINE MONTROUGE-SCEAUX
122 rue Houdan
92331 Sceaux Cedex

Impression réalisée sur un papier 100 % recyclé

BILAN – ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	67 500	45 750	21 750	21 750
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**67 500**	**45 750**	**21 750**	**21 750**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	168		168	168
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	**168**		**168**	**168**
ACTIF IMMOBILISÉ	**67 668**	**45 750**	**21 918**	**21 918**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	21 600		21 600	20 576
Capital souscrit et appelé, non versé	500 000		500 000	500 000
TOTAL créances :	**521 600**		**521 600**	**520 576**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	371 716		371 716	379 415
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	**371 716**		**371 716**	**379 415**
ACTIF CIRCULANT	**893 317**		**893 317**	**899 991**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**960 985**	**45 750**	**915 235**	**921 909**

BILAN – PASSIF

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	500 000	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			(85 373)	(78 657)
Résultat de l'exercice			(5 520)	(6 715)
		TOTAL situation nette :	909 108	914 627
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**909 108**	**914 627**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
		TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			6 127	7 281
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
		TOTAL dettes diverses :	6 127	7 281
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
		DETTES	**6 127**	**7 281**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**915 235**	**921 909**

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits				0
PRODUITS D'EXPLOITATION				0
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			5 522	6 718
TOTAL charges externes :			5 522	6 718
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				0
CHARGES D'EXPLOITATION			5 522	6 718
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(5 522)	(6 718)
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			2	2
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			2	2
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RÉSULTAT FINANCIER			2	2
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(5 520)	(6 715)
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			2	2
TOTAL DES CHARGES			5 522	6 718
BÉNÉFICE OU PERTE			(5 520)	(6 715)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « LA CUISINE MONTROUGE-SCEAUX »

Les informations qui suivent constituent l'annexe aux comptes annuels avant affectation du résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ils comportent les principales caractéristiques suivantes :

- Total du bilan 915.234,52 €
- Capitaux propres 909.107,80 €
- Perte de l'exercice 5.519,55 €

I – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

« La Cuisine Montrouge-Sceaux » a été constituée le 30 août 2012 sous la forme de « société publique locale » régie par l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales. Elle a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 1er mars 2013. Son objet porte sur la prise en charge du service public de la restauration collective pour le compte des collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci.

L'activité de la société pour l'exercice 2018 a été, comme pour le précédent exercice, très limitée ; les dépenses comptabilisées en charges relatives à son fonctionnement se sont élevées à 5.5 K€.

Ses moyens financiers proviennent des apports en numéraire, effectués par ses 2 actionnaires.

Le capital de la société fixé à € 1000.000 reste à verser pour € 500 000.

II – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles d'établissement des comptes annuels, notamment :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

III – NOTES SUR LE BILAN

3.1 - Les immobilisations

Les dépenses immobilisées concernent des études en cours et des immobilisations financières. Elles se détaillent comme suit ; les études ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 45.750 € en 2016 maintenue à fin 2018.

	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	31/12/2018
Frais de constitution	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	67 500	0		67 500
Total Immobilisations incorporelles	67 500	0	0	67 500
Immobilisation corporelles	0			0
Immobilisations financières	168	0	0	168
TOTAL IMMOBILISATIONS	**67 668**	**0**	**0**	**67 668**
Provision pour dépréciation des Immobilisations	45 750	0	0	45 750
TOTAL NET	**21 918**	**0**	**0**	**21 918**

3.2 – Echéances des créances et des dettes

Créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	168	168		
Fournisseurs				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale & organismes sociaux				
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	21 600	21 600		
Etat : autres impôts et taxes				
Etat : divers				
Groupe et associés	500 000	500 000		
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
TOTAUX	521 768	521 768	0	0
Montant des prêts accordés dans l'exercice				
Montant des remboursements de l'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes à 1 an au plus à l'origine				
Emprunts & dettes à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers				
Avances et acomptes clients				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 127	6 127		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	6 127	6 127	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice*				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des divers emprunts auprès associés				

3.3 – Trésorerie

La trésorerie est constituée du solde des dépôts effectués sur un compte ouvert dans un établissement bancaire et s'élève à € 371.716,34 à la fin de l'exercice.

3.4 – Capital social

Le capital de la société a été constitué à raison de 1.000.000 € par apports en numéraire, il est composé de 1000 actions de 1.000 € de nominal chacune. A la fin de l'exercice, la situation est la suivante :

Capital souscrit, appelé, versé	500 000
Capital souscrit, appelé, non versé	500 000
Capital social	1 000 000

3.5 - Charges à payer et produits à recevoir

Postes concernés	A recevoir	A payer
Fournisseurs		6.082
Etat – TVA	1.009	

IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 – Charges d'exploitation

Les charges supportées par l'exercice s'élèvent à 5.521 € et sont constituées des éléments suivants :

- honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes pour 5.580 €
- frais bancaires pour 349 €
- frais d'actes pour 92 €

4.2 – Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés.

A la fin de l'exercice 2018, le déficit fiscal à reporter s'établit à un montant de €.90.886.

V – AUTRES INFORMATIONS

La SPL n'emploie aucun personnel.

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

VILLE DE SCEAUX
REÇU LE
03 DEC. 2019
ORIGINAL
COPIES(S)
S. juridique
A de faire
Ne pas
Ne Dec

LA CUISINE MONTROUGE-SCEAUX (SPL)

122 rue Houdan
92331 SCEAUX CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

83-85 boulevard de Charonne - 75011 PARIS - Tél. 01 400 954 54
Fax 01 400 954 56 - E-mail paris@fcn.fr - www.fcn.fr

Société Anonyme au capital de 10 758 176 € - Siège social : 45 rue des Moissons B.P. 40428 51065 Reims Cedex - RCS Reims 337 080 089 - APE 6920Z
Société d'Experts-Comptables inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Champagne
Société de commissaires aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Reims
Membre de MGI, réseau international d'experts-comptables indépendants - Société référencée au PCAOB

Impression réalisée sur un papier 100 % recyclé

FCN
Eco-responsable

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

LA CUISINE MONTROUGE-SCEAUX
122 rue Houdan
92331 SCEAUX

A l'assemblée générale de la SPL LA CUISINE MONTROUGE-SCEAUX,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Impression réalisée sur un papier 100 % recyclé

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 13 septembre 2019

FCN
Commissaire aux comptes

Hervoan LE FAOU
Associé

Impression réalisée sur un papier 100 % recyclé